



# L'ÉCHO DU MONT

Bulletin d'information municipale N° 6 - JUILLET 2011

## La cascade du Dard : on y va à pied !

La cascade du Dard est un lieu de promenade très recherché. Pour le rendre plus accessible à tous, d'importants travaux ont été réalisés. Un chemin d'accès depuis la route de Bonneville, avec un escalier aménagé par les employés de la commune dans sa partie la plus raide, une petite aire de repos face à la cascade, rendent l'endroit encore plus attractif. Un autre sentier au-dessus de la route de Bonneville à la hauteur de Malsaire et le fléchage tout au long du parcours, permettent d'intégrer la cascade dans un circuit qui part du centre du village passe par les Monts, Malsaire, la cascade, le bassin de l'Ay, les Châteaux et les Volées pour une promenade d'environ deux heures.



## Dans ce numéro

Edito	P1
Cascade du Dard	P1
Les Oulettes	P2
Travaux	P3
Infos municipales	P4/P5/P6
Dossier Agenda 21	P7
Plantes invasives	P7
Dossier Intercommunalité	P8
Principales délibérations	P9/P10/P11/P12

## Edito :

*Madame, Monsieur, chers Dumonts,*

*Cette nouvelle édition de "L'Echo du Mont", bulletin officiel d'informations municipales, vous présente quelques réalisations et manifestations menées à bien ces derniers mois sous l'égide de votre municipalité. Il s'agit principalement de l'enfouissement des réseaux secs, de la remise en état des Oulettes, de l'amélioration des conditions d'accueil des utilisateurs des remontées mécaniques, de la création de sentiers pédestres, de l'aménagement du site de la cascade du Dard, des travaux routiers, des réseaux d'eau et de l'assainissement. De nombreux projets sont également à l'étude.*

*Toutes ces réalisations et ces projets ont pour but d'améliorer les conditions de vie des Dumonts et d'augmenter l'attractivité de notre village.*

*Cependant c'est la question de l'intercommunalité qui aura, à moyen et long terme, les incidences les plus importantes sur l'évolution de notre commune.*

*Le 22 mai 2011, Philippe Dérumigny, préfet de la Haute-Savoie a présenté aux élus de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI), le schéma de regroupement des communes du département qui ne sont pas encore intégrées dans une communauté de communes.*

*Il propose que Mont-Saxonnex et Thyez fassent partie de la future intercommunalité du bassin clusien, comme le souhaitait la majorité de leurs conseillers municipaux.*

*C'est une décision de bon sens.*

*Comme nous vous l'avons déjà expliqué dans nos lettres d'information relatives à ce sujet, l'intérêt des Dumonts se trouve dans une coopération accrue avec les communes du bassin clusien (voir article intérieur).*

*Dans les discussions en cours, soyez certains, chers Dumonts, que votre maire et ses adjoints, soutenus par la majorité municipale veilleront à ce que les intérêts de la commune de Mont-Saxonnex soient pris en compte.*

*A toutes et à tous, je souhaite un agréable été.*

*Jacques Martinelli*

## >> Les Oulettes : La nature va reprendre ses droits...

**P**âturage communal jusqu'au milieu des années 60, les Oulettes étaient utilisées par les agriculteurs du Pont d'en Haut, du Martinet et des Fontaines pour y faire paître leurs vaches au printemps et à l'automne. Une carrière était également exploitée par les habitants de la commune qui y trouvaient du tout venant et du gravier produit par un concasseur.

Vers le milieu des années 60 le terrain a été vendu à un promoteur privé qui avait pour projet de construire deux immeubles d'habitation au niveau de la carrière et un certain nombre de chalets pour une quarantaine de logements. Suite à la défaillance du promoteur, le chantier a été abandonné et ne sont restés que des terrassements et un immeuble inachevé qui ont largement dénaturé le site. Il s'en est suivi une longue bataille juridique avec le promoteur qui estimait rester propriétaire du terrain alors qu'une clause du contrat de vente stipulait que ce dernier redevenait propriété de la commune si le projet immobilier n'était pas réalisé dans les cinq ans, ce qui était le cas. La commune a gagné cette bataille et le terrain lui est revenu.

Après cet épisode, les Oulettes n'ont plus été utilisées comme pâturage et le site est resté à l'abandon, seule la carrière était encore fréquentée de temps en temps par les Dumonts pour y extraire du gravier et des pierres.

Depuis quelques années la partie basse située au-dessous de la carrière, est utilisée pour le dépôt des déchets verts d'un côté et des déchets inertes de l'autre. Ce qui restait de l'immeuble a également été démoli par les employés de la commune.

Ces dépôts ne sont pas sans poser quelques problèmes notamment en raison de l'indiscipline de certains usagers qui ne respectent pas toujours le tri des déchets et déposent tout ce qui les embarrasse comme des poubelles, des articles sanitaires usagés, des planches, alors que ceux-ci devraient être déposés à la déchetterie. Il est bon de rappeler que ce dépôt est exclusivement réservé aux habitants de la commune, que seuls les branchages et les végétaux sont admis dans les déchets verts et que dans les déchets inertes on ne doit mettre que des moellons, du gravier ou de la terre. Les déchets verts sont régulièrement broyés et les inertes évacués.

Depuis longtemps la municipalité recherchait une solution pour éviter la dispersion des dépôts et redonner au site un meilleur aspect, la pose de pancartes ne suffisant pas à discipliner certains usagers.

Grace à un accord passé avec un entrepreneur de travaux publics (propriétaire au Mont, et retenu pour un important chantier de terrassement à Cluses), le site a pu être remis en état gratuitement.

Les matériaux ont fait l'objet d'une analyse pour garantir qu'ils ne contenaient aucun produit dangereux pour l'environnement. Il reste quand même que cette opération a créé quelques nuisances, surtout pour les habitants du Pont d'en Haut qui ont vu passer de nombreux camions occasionnant du bruit et de la poussière. La municipalité leur présente ses excuses et les remercie d'avoir supporté ces nuisances sans s'en plaindre. Seule une

association a cru bon de manifester son opposition en dénonçant la commune auprès de la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement). Le technicien dépêché sur place n'a émis aucune observation et a jugé le site conforme aux normes environnementales, ce qui signifie que cette opération n'a rien d'illégal.

Les Oulettes ont donc changé d'aspect, la zone des déchets verts est maintenant une grande plate-forme interdite aux dépôts où la nature reprendra bientôt ses droits. Toutefois et à titre provisoire, avant qu'une autre solution ne soit trouvée, deux zones restreintes ont été aménagées pour les déchets. Il est instamment demandé aux usagers de respecter les emplacements signalés par les pancartes et de ne déposer que des végétaux, des branchages d'un côté et des gravats de l'autre.





## >>Route du Pont d'en Haut.

Après l'acquisition, par la commune, de la grange et de l'ancien atelier sur la droite de la rue du Pont d'en Haut à la hauteur de la maison Rennard, les travaux

d'élargissement de la route ont pu se poursuivre. Le démontage de la grange a été effectué par les employés de la commune, la démolition de l'atelier et le remblaiement du

terrain ont été pris en charge, à ses frais, par l'entreprise qui a réalisé la plate-forme des Oulettes. Le poteau électrique en bordure de route a été déplacé. La route particulièrement étroite à cet endroit a désormais une largeur de 6 mètres, permettant ainsi une circulation plus facile et plus sûre pour tous les véhicules.



Plus haut sur l'autre rive du Bronze, aux Buttets, la commune vient de faire l'acquisition d'une petite construction vouée à la démolition, ce qui permettra un élargissement de la route facilitant la circulation et le déneigement.

## >>Débroussaillage à Biolan.

Le samedi 21 mai, à l'initiative du syndicat des alpages Frachets, Cenise, Solaison et dans le cadre de la fête de la nature, était organisée une opération de débroussaillage sur les pâturages de Biolan. Les broussailles visées étaient les églantiers, dont le fruit appelé cynorhodon ou gratte-cul, donne d'excellentes confitures, mais qui, par leur multiplication, réduisent de plus en plus les espaces de pâture. Une équipe de volontaires composée de plusieurs élus et de citoyens du Mont et de Brison se sont mis à la tâche pour traiter en quelques heures plusieurs hectares. Pour clore la matinée, le GAEC Missilier offrait un apéritif au chalet d'alpage de Biolan.



## >>Travaux en alpage.

Des importants travaux ont été conduits en alpage sur le plateau de Cenise. Il s'agissait en effet de changer la bache destinée à alimenter les deux abreuvoirs automatiques qui fournissent en eau les troupeaux. Rappelons que ce système, appelé "impluvium" consiste à creuser une fosse au fond de laquelle on tend une membrane parfaitement étanche pour récupérer les eaux de précipitations.

Cet équipement avait été posé en 1991 par Michel Gros-Gaudenier. Depuis, certaines dégradations étaient apparues notamment sur le sommet, qui nécessitaient une intervention. Les travaux ont consisté à poser une bache neuve, lourde de quelques 890 kg. Sa consistance - en caoutchouc - assure une garantie contre les UV et devrait, selon toute logique, lui assurer une plus grande durée d'existence. Les travaux ont été réalisés par les alpagistes du groupement de Biolan assis-

tés des employés communaux. Il a fallu tout démonter, décaisser autour, en extraire la vase, les cailloux, avant de dérouler la nouvelle protection. Grillages et plateaux de bois ont été changés. Le bassin constitué mesure 27m x 23m pour 3 mètres de profondeur et une capacité de stockage d'environ 1600 m<sup>3</sup>. Les travaux ont été financés à hauteur de 50% par la Commune et 50% à la charge du syndicat Frachets-Cenise-Solaison.



### >> Les vœux du Maire.

La traditionnelle cérémonie des vœux du maire s'est déroulée le 9 janvier, en présence du député Martial Saddier, du conseiller général Raymond Mudry, des maires des communes voisines ou leurs représentants et d'un nombreux public. Philippe Bétend, premier adjoint, a passé en revue les travaux et réalisations de l'année 2010, notamment concernant la voirie, les parkings, l'eau et l'assainissement, les alpages, la forêt et le domaine skiable.

Le maire a ensuite présenté les projets pour 2011 en précisant que ceux-ci seront réalisés sans augmentation de la fiscalité des ménages et des industriels. Concernant l'intercommunalité, il a réaffirmé la volonté de la majorité municipale de continuer à œuvrer avec les maires du bassin clusien à la création de la future communauté de communes. Il a également déploré que, suite à des pressions politiques, deux préfets n'aient

pu statuer sur la demande de périmètre, faisant perdre ainsi 3 années à la réalisation de ce projet. Enfin il a exprimé son espoir que le nouveau préfet reprenne le dossier, en respectant la volonté logique de la majorité des conseils municipaux et entérine le périmètre demandé.

En conclusion il s'est félicité du dynamisme du village qui compte plus de 1600 habitants ce qui aura pour conséquence, aux prochaines élections, de porter le nombre de conseillers municipaux à 19 au lieu de 15. Ils seront élus sur des listes bloquées sans panachage comme le veut la nouvelle loi sur les collectivités territoriales.

Il a enfin adressé à toute la population ses meilleurs vœux pour 2011 et remercié tous les bénévoles qui, au sein des associations, œuvrent chaque jour pour l'animation du village.



### >> Station de ski : un accueil amélioré.

Des importants travaux ont été réalisés pour améliorer l'accueil des skieurs et rendre le front de neige plus attractif. Les deux petits chalets au bas du 1<sup>er</sup> télésiège ont été remplacés par un seul, beaucoup plus grand et abritant la caisse, le local "perchman", un espace pour les blessés attendant l'arrivée de l'ambulance et des toilettes pour le personnel. La nouvelle armoire électrique alimentant le télésiège a également été installée dans ce chalet.

Pour permettre un complément d'enneigement au bas de la piste des Combes, deux regards de branchement pour le canon à neige ont été mis en place, l'un près de la gare de départ et l'autre au niveau du deuxième pylône.

Toujours sur le 1<sup>er</sup> télésiège, au dessous du rocher des Vuargnes, des travaux de terrassement ont été effectués pour combler le creux au bas du rocher, dangereux pour les usagers du télésiège et surtout pour les enfants. Cet aménagement permet en outre le passage de la dameuse améliorant ainsi la piste de montée.

Au télébaby des Combes, une yourte, servant de salle hors-sac en hiver et pouvant être utilisée pour diverses manifestations le reste de l'année, a été installée début décembre. A côté de la yourte, des toilettes publiques ont été aménagées.

Au télésiège, les finitions de la salle hors-sac et la rénovation du local technique et de la caisse ont été réalisées par des employés des remontées pendant la période de fermeture de la station en janvier.

Deux nouveaux parkings ont été créés à Morsullaz et celui des Combes a été agrandi. Malheureusement en raison du manque de neige la station n'a été ouverte que partiellement et pendant moins d'un mois. Seul le télébaby des Combes enneigé, grâce au canon, a pu fonctionner durant toute la saison et accueillir les débutants et les cours de ski. La question de l'enneigement artificiel

devient de plus en plus cruciale et devra nécessairement être reposée pour les années à venir afin de pérenniser l'activité ski de la station. Cette question sera abordée plus sereinement avec la création de la future communauté de communes.





## >> Manœuvres du 27<sup>ème</sup> BCA.

Grande effervescence dans le village au matin du 24 février où se déroulait l'épilogue d'une importante manœuvre du 27<sup>ème</sup> BCA. L'opération, servant d'entraînement avant le départ en Afghanistan des soldats du 27<sup>ème</sup> en novembre prochain, consistait à "libérer le village des talibans" et le sécuriser ensuite.

Depuis le début de la semaine, une compagnie de 100 soldats représentant les Talibans avait pris position dans divers endroits du village et le QG de l'opération avait été installé à la mairie. Des soldats étaient hébergés dans certaines maisons du village et dans la yourte aux Combes. Le village avait été choisi en raison de sa similitude topologique avec le champ d'intervention supposé dans les montagnes afghanes.

Dans la nuit du 23 février et le matin du 24, 400 soldats représentant les forces françaises

et venant de Petit-Bornand par le plateau de Cenise et les Frachets investissaient le village pour s'en emparer et chasser l'ennemi taliban. Un important matériel avait été déployé et notamment des hélicoptères et des véhicules à chenilles ainsi qu'un grand nombre de camions destinés à récupérer les militaires après la manœuvre.

A la surprise générale et pour la plus grande joie des enfants, nous avons pu voir intervenir les soldats en exercice dans tous les points du village. Seules quelques personnes se sont plaintes de ne pas avoir été informées assez tôt de l'évènement. La vérité est que l'armée ne donne pas d'informations sur le détail de ses opérations et les habi-

tants du village étaient ni plus ni moins placés dans la même situation que les villageois Afghans, avec une différence majeure, la guerre au Mont n'était qu'une simulation. L'exercice s'est terminé par la décoration de la Croix de la valeur militaire, au monument aux morts, d'une dizaine de soldats pour actes valeureux en Afghanistan en 2008-2009, en présence du maire, du conseiller général et des anciens d'AFN.



## Bienvenue à l'âge de la majorité.



Cette année dix sept jeunes ont atteint l'âge de 18 ans à Mont-Saxonnex. Le samedi 16 avril nombre d'entre eux étaient accueillis officiellement par Le maire et ses adjoints lors d'une cérémonie de citoyenneté. Instituée par décret présidentiel en 2007, cette cérémonie a permis de rappeler à ces futurs électeurs la valeur du droit d'expression que confère la carte d'électeur qui leur a été remise.

"Vous êtes désormais citoyen à part entière vous pouvez dès maintenant, lors de chaque scrutin exprimer vos idées, participer à la vie politique à tout niveaux, cette carte vous invite à être électeur mais aussi candidat ...."

## >> Sous le signe de l'amitié Franco-Russe.

"Vous êtes montés à Mont-Saxonnex pour y cultiver l'amitié. C'est le seul visa qui vous est utile ici ce soir."

**22** Russes de Sibérie, professeurs de français, tous adhérents à l'association "Les amis de la France" ont été accueillis à la salle des fêtes de Mont-Saxonnex par Mr. le Maire : Jacques Martinelli, Mr. Raymond Mudry conseiller général, M. Druesne président d'Eurcasia, de l'Union Nationale des associations françaises d'amitié avec la Russie, de la Communauté des Etats indépendants et Etats Baltes.



M. Gilbert Vieillerobe, grand connaisseur de la Russie avaient préparé, avec ses amis, une radette et organisé l'hébergement chez l'habitant.

2010 a été proclamé année de la Russie en France. Cette rencontre, loin de tout protocole est un bel exemple de solidarité culturelle et amicale franco russe.

### >> Concert du 27<sup>ème</sup> BCA.

Plus de 300 personnes ont assisté à l'excellent concert donné le 8 janvier dernier en soirée par la fanfare du 27<sup>ème</sup> bataillon de chasseurs alpins, sous la direction de l'adjudant chef Eric Moron. La soirée, organisée par le comité d'animation, fut un véritable succès, concluant une journée très réussie de défilés dans les rues et de morceaux joués sur les places du village. Le répertoire de la fanfare du 27<sup>ème</sup> BCA est éclectique, il va des traditionnelles marches militaires des régiments français à des morceaux de variété, accompagnés de déplacements dignes des parades à l'américaine, avec changements de costumes. Faire partie de cette fanfare est un honneur, le recrutement se fait après une sévère sélection. Les musiciennes et musiciens doivent atteindre le niveau de sortie des grands conservatoires français. Le groupe compte un musicien népalais. Les cors des Alpes du Mont Saxonnex sont venus apporter, en complément, une touche locale et leurs sons puissants.



### >> Une cérémonie collégiale bien amicale.

André Moenne-Loccoz a fait valoir ses droits à la retraite après 19 ans de bons et loyaux services au sein des services techniques de la Commune où sa polyvalence et ses qualités de mécanicien ont été très appréciées. La municipalité a tenu à lui adresser ses félicitations, à lui souhaiter une longue et heureuse retraite ainsi qu'une bonne santé pour profiter d'un repos bien mérité.

Monique Martinelli est entrée dans la fonction publique territoriale en 1988, affectée aux services de l'école de Pinru en 2002, elle assure depuis la fonction d'ATSEM. Après 22 ans au service des enfants de la Commune de Paray-Vieille-Poste et de Mont-Saxonnex, M. le Maire lui a remis, au nom du Préfet, la Médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon d'argent, ainsi que les félicitations de la municipalité.

Louis Breysse entre au bureau du syndicat d'initiative en 1992. En 1997, le SI se transforme en office de tourisme et il en devient vice-président. En 2007, Louis rejoint le comité d'animation nouvellement créé pour assurer depuis cette date la vice-présidence. Il a ainsi œuvré depuis plus de 20 ans à l'animation et au développement touristique du village avec ardeur et succès. C'est pour tous ces services rendus, que le Maire l'a félicité. Au nom du secrétaire d'Etat auprès du ministre des finances chargé du Tourisme et de M. le Préfet, la médaille de bronze du tourisme lui a été remise.



### 11 novembre.

Inauguration par M. Le Sous-Préfet Gérard Derouin d'une plaque commémorant la mort des deux soldats du Mont-Saxonnex, Siméon Pellier-Cuit et François Jérémie Rennard, fauchés à 20 ans sur le champ de bataille en 1870.



“La réalisation de l'unité allemande par Bismarck devait mettre aux prises la Prusse et l'Empire Français. La guerre déclarée le 8 août 1870 ne dure en fait que dix mois. Les armées impériales vont de défaites en défaites. La Savoie, française depuis 10 ans, fournit trente mille hommes aux armées de Napoléon III dont 2 bataillons formés en Savoie et et trois en Haute-Savoie. En quatre mois de campagne, on compte chez les savoyards près de quatre cents morts dont deux Dumonts.

La défaite de Sedan entraîne la chute de l'Empire et déclenche la révolution du 4 septembre 1870. Afin de tenir tête à l'envahisseur, le nouveau gouvernement appel à la création d'armées improvisées. Ainsi sont créés en Savoie les Francs tireurs du Mont-Blanc et les chasseurs des Alpes qui combattent avec succès sous les ordres du libérateur de l'Italie, Garibaldi, venu au secours de la France.”

A l'issue de la cérémonie, M. le Sous-Préfet a remis la médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en Algérie, la médaille de porte drapeaux et la croix du combattant à M. Jean-Pierre Donat-Magnin et M. Alexandre Roch



## >> Agenda 21.

Après la signature de la chartre de développement durable sur le territoire des 8 communes (Cluses, Scionzier, Marnaz, Thyez, Le Reposoir, Nancy sur Cluses, Magland et Mont-Saxonnex) au mois d'Avril 2010, l'heure est maintenant aux réalisations.

Chaque commune s'est engagée dans différentes directions. Ainsi, Mont-Saxonnex pour l'année 2011 prévoit d'avoir des actions :

- dans le cadre d'une valorisation des démarches durables des domaines skiables (en place depuis l'hiver 2009/2010)
- en direction de l'éclairage public et de l'assainissement sous la forme d'un diagnostic.
- dans le cadre d'actions intercommunales en lien avec le CDDRA et le PSADER (projet stratégique agricole et de développement durable) :

- Inventaire et gestion des zones d'hivernage de la faune sauvage
- Inventaire des corridors biologiques et zones de croisement avec les voiries communales
- Lutte et sensibilisation contre les espèces végétales exotiques invasives
- Etude globale sur l'offre de randonnée

Une réunion d'information a déjà eu lieu en Mairie au mois de mai sur les plantes invasives, elle a été complétée par une sortie sur le terrain (au mois de juillet). Ces différentes rencontres avec intervenant ont pour but, dans un premier temps, de répertorier les emplacements des stations de ces plantes et dans un deuxième temps, d'essayer de combattre leur prolifération.

- 1 • Buddléia
- 2 • La Renouée du Japon
- 3 • La Berce du Caucase



## Un franc succès pour la soirée de sensibilisation sur les plantes invasives.

Vendredi 13 mai, Michel Dorioz, adjoint au Maire en charge du développement durable sur la commune, a accueilli les habitants du Mont pour une soirée organisée par la FRAPNA 74 sur la thématique des plantes invasives. En présence de nombreux élus de la commune, une quarantaine d'habitants attentifs et visiblement très intéressés ont rempli la salle consulaire de la mairie. Christophe Gilles, de la FRAPNA, a présenté

les caractéristiques de ces plantes dites "invasives", importées sur le territoire français par accident ou même volontairement pour des raisons ornementales, mais qui s'avèrent être très colonisatrices. On les retrouve aujourd'hui au bord des routes, sur les terrains vagues, les berges des cours d'eau ou encore dans les jardins. Elles sont connues sous les noms de Renouée du Japon, Balsamine, Buddléia, Berce du

Caucase, Ambroisie ou Solidage. Outre leur caractère invasif, ces plantes sont nocives pour la biodiversité locale, risquent de déstabiliser les berges des rivières ou encore de provoquer de graves brûlures. Un projet de sensibilisation et de lutte programmé dans le cadre du

CDDRA du Faucigny (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes) et de l'Agenda 21, a donc commencé sur les communes du bassin clusien. Il durera six ans. Les deux premières années sont consacrées à un inventaire sur les huit communes du bassin clusien, les quatre dernières à la mise en place de chantiers de lutte contre l'expansion de ces plantes.

En fin de réunion, un kit était proposé aux personnes présentes pour leur permettre de participer à l'inventaire de ces espèces végétales.

Si vous souhaitez participer à cet inventaire, vous pouvez contacter :

**Christophe Gilles, de la FRAPNA**  
au 04 50 67 03 62  
ou à l'adresse mail suivante :  
[christophe.gilles@frapna.org](mailto:christophe.gilles@frapna.org)



## >>Projet de Communauté de Communes.

Comme annoncé précédemment dans l'édito, M. le Préfet a soumis son projet de schéma à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI). Durant 3 mois, les conseils municipaux et syndicats concernés pourront donner leur avis sur ce projet, puis la CDCI, composée de 44 membres, disposera de 4 mois pour se prononcer.

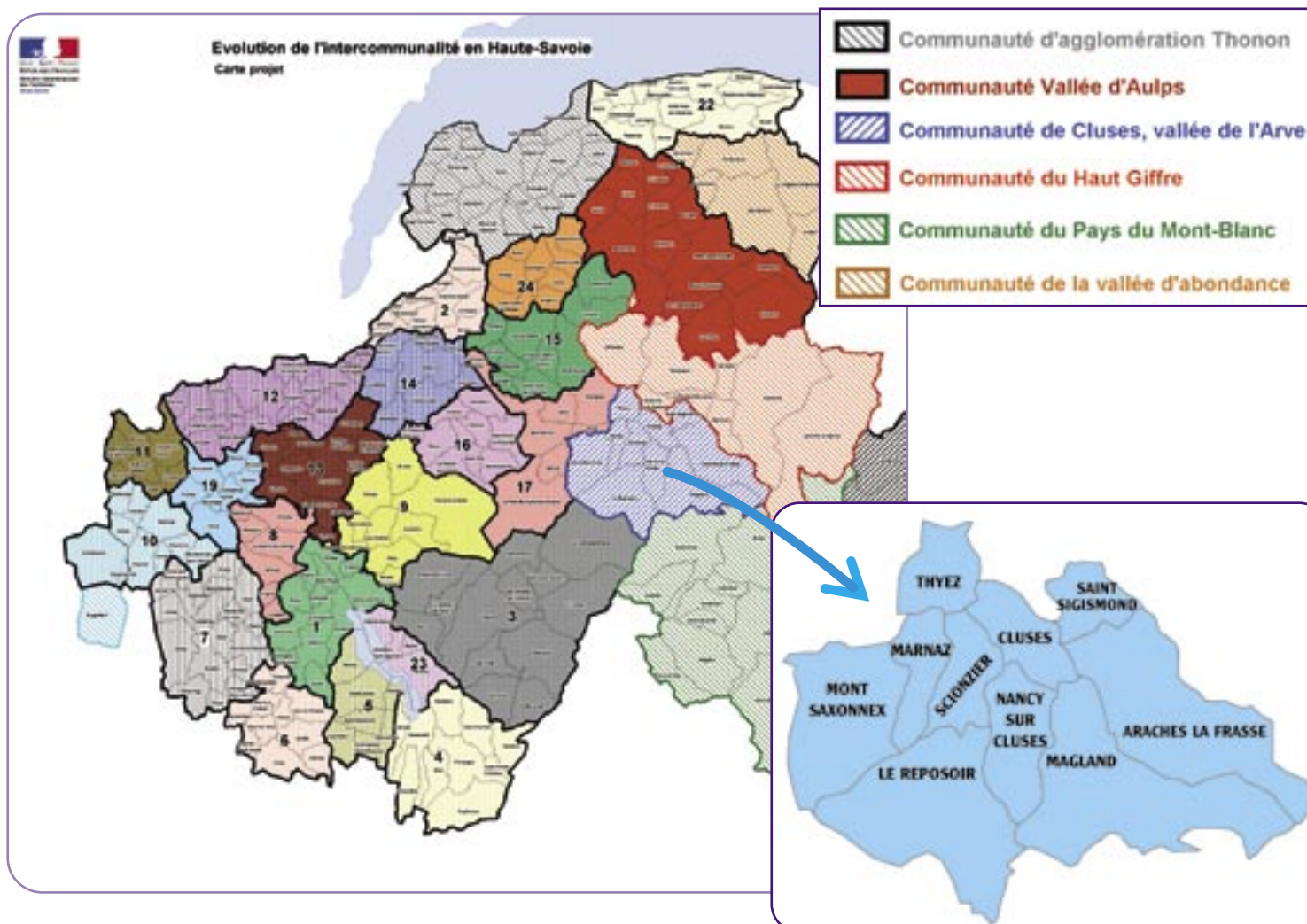
Les 7 municipalités dont celle de Thyez et de Mont-Saxonnex, qui depuis 3 ans œuvraient pour la création d'une communauté de communes dans le bassin clusien, ont toutes délibéré favorablement pour le projet proposé par le M. le Préfet.

Si la décision de l'Etat n'est encore pas définitive, il s'agit néanmoins d'un grand pas en avant. C'est également un désaveu pour ceux qui, au mépris des votes majoritaires des conseils municipaux de Thyez et Mont-Saxonnex, ont, par leurs intrigues, pensé intégrer de force ces 2 communes dans leur sphère d'influence.

Dans de nombreux domaines, les relations sont déjà très anciennes entre les habitants du Mont, de Marnaz, Scionzier et Cluses. Le soutien apporté à Mont-Saxonnex, durant cette période difficile, par les élus du bassin clusien est de bonne augure pour les futurs projets communs.

Votre maire, les maires adjoints, soutenus par la majorité municipale, continuent de travailler à la réussite de cette communauté de communes si importante pour l'avenir de notre bassin de vie.

Dernière réunion à la préfecture de Haute-Savoie





# Principales décisions du Conseil Municipal

## Séance du 24 septembre 2010

### CREATION D'UN EMPLOI SOUS CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Monsieur le maire expose qu'il a été sollicité pour permettre à un jeune de la commune d'effectuer un contrat d'apprentissage au sein des services techniques de la commune en vue de la préparation d'un CAP "Maintenance des bâtiments des collectivités". Ce contrat débiterait le 1er septembre 2010 et aurait une durée de 2 ans. Dans le cadre d'un partenariat la commune assurerait annuellement la partie "stage en entreprise", à raison de 14 semaines de travail à temps complet, et la Maison Familiale Rurale de Francens la partie "enseignement théorique".

La rémunération de l'apprenti, qui est âgé de 16 ans, serait de 25% du SMIC la 1ère année et 37% la seconde année. La collectivité est exonérée des charges patronales de sécurité sociale, d'allocations familiales et d'ASSEDIC.

La Maison Familiale Rurale de Francens demande d'autre part à la commune une participation de 100 € pour couvrir les frais de visites en entreprise.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide la création d'un emploi sous contrat d'apprentissage à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, pour une durée de 2 ans, dans les termes exposés par le maire,

- autorise le versement d'une participation de 100 € à la Maison Familiale Rurale de Francens, dans le cadre d'un partenariat pour la formation de l'apprenti.

### REAMENAGEMENT DE L'ABRI DU TERRAIN DE FOOTBALL

Création de sanitaires et d'un système d'évacuation des eaux usées pour camping-cars

Monsieur le maire donne connaissance du projet de rénovation du local situé sur le terrain de football. Celui-ci serait réaménagé avec création de sanitaires et installation d'un système d'évacuation des eaux usées pour les camping-cars. La surface du local ne serait pas modifiée, seule la toiture serait rénovée et légèrement agrandie. Ce projet devant faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux, monsieur le maire sollicite l'autorisation de déposer cette demande.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe de rénovation du local et autorise le maire à signer la demande préalable de travaux correspondante. L'aménagement sera défini avec exactitude dans une phase ultérieure.

### REPAS DE CANTINE

- Tarif au 1er novembre 2010

Michel DORIOZ explique que la société "Mille et Un Repas" a augmenté le prix du repas de cantine de 1% à compter du 1er septembre 2010. Celui-ci passerait ainsi pour les familles de 5,40 à 5,45 €. Ce tarif comprend le prix du repas lui-même et celui du temps de surveillance. Les enfants arrivent à 11h30 à la cantine et reprennent l'école à 13h30. Ce temps de surveillance de 2 heures peut être assimilé à du temps de garderie, dont le tarif est actuellement fixé à 1,50 € de l'heure, ce qui représenterait une somme de 3 €.

Le prix du repas passerait alors de 5,45 € à 2,45 €. Ce qui permettrait aux parents de bénéficiaire éventuellement d'un crédit d'impôt pour les frais de garde.

Le conseil municipal, par 8 voix pour, 6 contre et une abstention :  
- décide de fixer le prix du repas de la cantine communale à 2,45 € à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010 et celui du temps de garderie lié au repas à 3 €, ce qui fait un total de 5,45 € par repas,  
- précise que ces 2 tarifs ne peuvent être dissociés.

### TARIFS DES REMONTEES MECANIKES, SAISON 2010/2011

Le conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention, fixe les tarifs des remontées mécaniques pour la saison 2010/2011 (inchangés par rapport à l'année dernière) :

### INDEMNITES DE CONSEIL ET D'AIDE A LA PREPARATION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES

Monsieur le maire informe que Monsieur Pascal RAMPNOUX a quitté ses fonctions de receveur municipal à la trésorerie de Bonneville et a été remplacé par Mme Sylvie DARDINIER le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Il faut par conséquent prendre une délibération pour fixer les indemnités du nouveau comptable.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- demande le concours de la Receveuse Municipale pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, définis à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

- décide d'octroyer l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection des documents budgétaires à Mme Sylvie DARDINIER, receveuse municipale,

- fixe ces indemnités aux taux maximums et ce pour toute la durée du mandat du conseil municipal.

### COUPES DE BOIS 2011

Philippe BETEND fait part de la proposition de l'ONF relative au programme des coupes de bois pour l'exercice 2011. Celui-ci consisterait principalement en une coupe sur la parcelle D,

pour un volume d'environ 200 m3. La recette correspondante est estimée à 8000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce projet.

### AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE LA SOCIETE COLAS D'EXPLOITER UNE CENTRALE D'ENROBAGE A BITUME SUR LA COMMUNE DE BONNEVILLE

Monsieur le maire informe que le conseil municipal doit donner son avis sur une demande d'exploitation de centrale à bitume par la société COLAS sur le territoire de la commune de Bonneville. Cette demande répond au titre des installations classées et a fait l'objet d'un arrêté préfectoral prescrivant une enquête publique du 23 août au 24 septembre 2010. Un courrier de la préfecture de la Haute-Savoie en date du 8 juillet 2010 indique que le conseil municipal, en sa qualité de représentant d'une commune riveraine, doit donner son avis sur ce sujet. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce projet.

### CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ETUDE RELATIVE AUX DEPLACEMENTS ET A L'INSTALLATION DE TRANSPORTS PUBLICS DANS LE BASSIN CLUSIEN

Le conseil, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 5 abstentions et 2 contre :

- décide que sera constitué un groupement de commandes composé des communes de Cluses, Le Reposoir, Magland, Marnaz, Mont-Saxonnex, Scionzier et Theyez, afin de lancer une étude relative aux déplacements et à l'instauration de transports publics dans le bassin clusien :

- approuve le projet de convention constitutive dudit groupement présenté par monsieur le maire ;

- autorise monsieur le maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant ;

- désigne comme membre titulaire de la commune siégeant à la commission d'appel d'offres du groupement, monsieur Jacques MARTINELLI, maire, et comme membre suppléant, monsieur Jacques DELEMONTE, adjoint au maire.

### ACQUISITION DE TERRAIN

Le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle B 537, d'une surface de 30 m<sup>2</sup>, appartenant à l'indivision DELEPINE/GOUJON. Cette parcelle est située le long du chemin des Plagnes. Le prix est fixé à 15 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 450 €.

### ACQUISITION DE TERRAIN

Le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle A 1374, d'une surface de 28 m<sup>2</sup>, appartenant à Mme Céline CUVELIER et à M. Nuno DA CUNHA. Cette parcelle est située le long du chemin de La Balme. Le prix est fixé à 15 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 420 €.

### ECHANGE DE TERRAINS

Le conseil municipal accepte l'échange de terrains situés au lieu-dit "Les Buttex" avec M. Olivier CERQUEIRA :

- M. CERQUEIRA cède à la commune, la parcelle AC 796 d'une surface de 29 m<sup>2</sup>, située en bordure du torrent du Bronze,

- En échange, la commune cède la parcelle AC 796 d'une surface de 29m<sup>2</sup> pour une valeur équivalente estimée à 9.00 € le m<sup>2</sup> pour les deux parties soit la somme de 261.00 €, sans soulte de part ni d'autre.

### CESSION GRATUITE DE TERRAIN

Monsieur le maire expose que M. et Mme Raymond BERNIOT acceptent de céder gratuitement à la commune la parcelle A 1258, d'une surface de 182 m<sup>2</sup>, en vue de l'agrandissement du parking situé au fond de Chamoule. En contrepartie de cette cession gratuite, M. et Mme Raymond BERNIOT souhaitent que soit installé un conteneur à poubelles dans le secteur. Le conseil municipal donne son accord pour cette cession gratuite et décide d'installer le conteneur demandé à proximité de l'habitation de M. et Mme BERNIOT.

### AJOUT A L'ORDRE DU JOUR :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ajouter à l'ordre du jour l'affaire suivante :

### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'A.P.E.

Une subvention de 5100 € est accordée à l'association de parents d'élèves de Mont-Saxonnex pour le financement de l'intervenante en anglais à l'école primaire. (vote : 14 voix pour et une abstention).

### DIVERS :

Décisions du maire prises en vertu de la délibération du conseil municipal du 7/04/2008 lui accordant des délégations :

N°6/2010 : Inspection à 30 ans du télésiège du Baby des Combes (remplacement des axes) : le remplacement des axes du télésiège est confié à l'entreprise G.M.M. pour la somme de 4.734,79 € HT.

### SAISINE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF POUR DEMANDER LA SUSPENSION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 19/05/2010 PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU

### COMITÉ DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 "MASSIF DU BARGY" :

La commune de Mont-Saxonnex saisit le tribunal administratif pour :

- suspendre l'arrêté du 19 mai 2010 pris par le préfet de la Haute-Savoie,

- suspendre les décisions du 8 juillet 2010 portant refus de conduire l'élaboration du document d'objectifs et de renvoyer le choix de la collectivité chargée de cette conduite au 10 septembre 2010,

- condamner l'Etat à verser à la commune la somme de 1000 € sur le fondement de l'article 761-1 du code de justice administrative, et condamner le même aux entiers dépens de l'instance.

### INSPECTION À 30 ANS DU TÉLÉSKI DU BABY DES COMBES

Les travaux d'inspection du télésiège sont confiés à l'entreprise COPPEL-MAINTENANCE pour la somme de 7.310 €. Ceux-ci comprennent :

- le contrôle des composants (1180 €),

- le remontage, le réglage et la mise en route (3980 €),

- la responsabilité de l'inspection et le dossier de récolement (2150 €).

ROUTE DE MORSULLAZ : monsieur le maire informe que le Conseil Général a incorporé cette route dans le domaine public départemental le 1er juillet 2010.

## Séance du 3 décembre 2010

### SUBVENTION COMMUNALE AU BUDGET DES REMONTEES MECANIKES

M. le maire rappelle qu'une somme de 86.415 € a été inscrite au budget principal 2010 de la commune pour financer le budget des remontées mécaniques.

Les financements assurés par cette subvention communale sont les suivants :

Dépenses d'investissement (matériel nouveau) : 62.923 €.

Dépenses exceptionnelles : 23.492 €

Le conseil municipal approuve cette délibération par 8 voix pour et 7 contre.

### FONDS CANTONALISÉS (PACT 2010)

Monsieur le maire expose qu'il a sollicité une subvention auprès du Conseil Général pour le financement des projets suivants :

- reprise du mur de soutènement du parking de la place du Bourgeal : 41.440 € HT

- travaux au cimetière : réfection des allées du cimetière 20.774 € HT, aménagement de 36 columbariums 34.360 €, rénovation du monument du cimetière 11.080 €

- démolition de la salle de la Gorge du Cé 11.440 €

- élargissement d'un virage route d'Alloup 30.454 €

- réalisation d'un mur de soutènement à "Culaz Sud" 28.375 €

- construction d'un sanitaire au terrain de football 45.000 €

Ce qui représente un total de 222.923 €.

Le Conseil Général, lors de sa réunion du 23 août 2010 pour l'attribution des Fonds Cantonalisés 2010, a décidé de retenir un montant subventionnable de travaux de 180.000 € et un taux de subvention de 50%, ce qui représente une aide financière de 90.000 €.

Il y aurait lieu de prendre une délibération pour approuver l'inscription des opérations précitées dans la liste des travaux subventionnables.

Le conseil municipal, par 9 voix pour et 6 abstentions, approuve cette délibération.

### CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Monsieur le maire expose qu'il y aurait possibilité d'embaucher un agent sous Contrat Unique d'Insertion au sein des services techniques de la commune. Ce type de contrat est de 6 mois renouvelable une fois et permet à la commune d'être remboursée par l'Etat à hauteur de 90% du smic brut (sous réserve de modification de ce taux), avec exonérations de certaines charges sociales.

Le conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention, donne son accord pour la création de cet emploi en 2011 et autorise le maire à signer la convention avec l'Etat.

### CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

Jacques DELEMONTE expose que l'ouverture du domaine skiable nécessite la création de 20 emplois saisonniers, à temps complet et propose au conseil municipal de créer ceux-ci à compter du 17 décembre 2010.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte de créer 20 emplois de saisonniers, à temps complet, à compter du 17 décembre 2010,

- précise que la durée hebdomadaire des emplois sera de 35 heures par semaine,

- décide que la rémunération pourra être différente suivant la spécificité des postes, et laissée à l'appréciation du maire,

- habilite le maire à recruter les agents contractuels pour pourvoir les dits emplois.

# Principales décisions du Conseil Municipal

## TRAITEMENT DES EAUX USEES

Remboursement à la commune de Vougy

Philippe BETEND indique que les eaux usées de la commune sont traitées par la station d'épuration de Bonneville via le réseau d'assainissement de la commune de Vougy depuis juillet 2007. Un comptage a été mis en place en juillet 2008.

La commune de Vougy ayant assuré seule le financement du traitement des eaux usées des deux collectivités il y aurait lieu de lui rembourser la part due par Mont-Saxonnex depuis 2007. Le montant de celle-ci s'élève à 89 314 € et se décompose de la manière suivante : 2007 ; 19 464 €, 2008 ; 34 528 €, 2009 ; 35 322 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le remboursement à la commune de Vougy de la somme de 89 314 € et autorise le maire à signer la convention s'y rapportant,

- précise que cette somme sera versée par acomptes ou en totalité avant le 30 juin 2011.

## RÉGIES DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE

Modification des montants de l'encaisse

Michel DORIOZ rappelle qu'en 2007 le conseil municipal a constitué des régies de recettes pour la gestion de la cantine et de la garderie communales. Le montant maximum de l'avance et de l'encaisse à consentir au régisseur était fixé à 300 € pour chaque régie.

Il y aurait lieu d'augmenter cette somme et de la fixer à 500 € étant donné l'augmentation des effectifs scolaires.

## PROTECTION D'OBJETS RELIGIEUX

Monsieur le maire indique que le conservateur des antiquités de la Haute-Savoie propose de protéger, au titre des monuments historiques, certains objets religieux que la commune possède. Il s'agit de deux pièces d'orfèvrerie de l'orfèvre Renaud (un calice et un ostensorio), d'un tableau représentant "la Vierge du Rosaire" et d'un ensemble d'objets appelé "chapel de l'abbé Grillet".

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de protéger ces pièces au titre des monuments historiques.

## ADHÉSION DE LA COMMUNE DE MONT-SAXONNEX À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA HAUTE-SAVOIE

Jacques DELEMONTX expose que l'E.P.F. a pour objet le portage foncier pour ses membres et le conseil gratuit en ingénierie foncière. Les financements sont réalisés par l'emprunt, la Taxe Spéciale d'Équipement (8,55 € par foyer fiscal et par an) et diverses dotations de la Région, du Département et de l'État. Le bien, une fois acquis, est ensuite rétrocédé à la collectivité dans un délai à définir.

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, décide :  
- de demander l'adhésion de la commune à l'E.P.F. de la Haute-Savoie et d'approuver les statuts,

- d'accepter sur le territoire de la commune, la mise en place de la Taxe Spéciale d'Équipement,

- de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, soit :

Philippe BETEND

## RAPPORT 2009 DU SERVICE DE L'EAU :

Philippe BETEND donne lecture de quelques données sur le rapport 2009 du service de l'Eau et indique que celui-ci est disponible à la mairie.

## ECHANGE DE TERRAINS

Monsieur le maire propose de procéder à un échange de terrains avec M. Paul DUGERDIL. Celui-ci céderait à la commune les parcelles suivantes :

C 427 Planet 2404 m<sup>2</sup>, C 1208 Planet 147 m<sup>2</sup>, C 1209 Planet 61m<sup>2</sup>, C 803 Planet 6m<sup>2</sup>, C 1211 Planet 3m<sup>2</sup>, C 1213 Planet 10m<sup>2</sup>, E 568 Les Colloges 590m<sup>2</sup>, E 580 Les Colloges 1268m<sup>2</sup>, AC 85 Le Thovex 1012m<sup>2</sup>, AC 100 Le Thovex 228 m<sup>2</sup>, AC 203 Le Bourgeal 1m<sup>2</sup>, Total 5730 m<sup>2</sup>.

En contre échange, la commune lui céderait la parcelle AC 305 d'une surface de 508 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte et approuve cet échange de terrains

- précise que la valeur des terrains échangés est évaluée à 1.300 €, pour les 2 parties, sans soule de part ni d'autre.

- donne pouvoir au maire pour accomplir les formalités nécessaires à ces échanges et à signer tout acte à intervenir aux valeurs indiquées ci-dessus.

## ACQUISITION DE TERRAIN

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle D 1448, d'une surface de 50 m<sup>2</sup>, appartenant à M. François THION. Cette parcelle est située le long du chemin de Freney. Le prix est fixé à 15 € le m<sup>2</sup>.

Cette procédure est établie en vue de l'élargissement du chemin rural de Freney, conformément au Plan d'Alignement et au Plan d'Occupation des Sols.

## 12c - ACQUISITION DE TERRAIN

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle C 1229, d'une surface de 461 m<sup>2</sup>, appartenant à Mme Catherine SYLVESTRE. Cette parcelle est un talus situé le long de la rue du Front de Neige. Le prix est fixé à 7 € le m<sup>2</sup>.

## DIVERS :

Décisions du maire : Il est donné lecture des décisions prises en vertu de la délibération du conseil municipal du 7/04/2008 accordant des délégations au maire :

- N°11/2010 : réfection d'un mur de soutènement à Culaz. Le marché a été attribué à l'entreprise PASQUALIN pour 22.537,42 €.

- N°12/2010 : une convention a été passée avec la SAUR pour la surveillance et l'entretien du poste de relevage des eaux usées de Pincru. Le forfait annuel d'entretien des installations est fixé à 1602 €.

- N°13/2010 : réfection des allées du cimetière. Le marché a été confié à l'entreprise COLAS pour 35.980,76 €.

- N°14/2010 : une ligne de trésorerie, d'un montant de 200.000 €, a été réalisée auprès du Crédit Agricole, au taux de 1,43%, pour une durée de 6 mois.

- N°15/2010 : étude relative aux déplacements et à l'instauration de transports publics dans le bassin clusien. Le bureau d'études choisi par le groupement de communes est le cabinet Maryline Bessone Conseil, de Paris, pour un montant global de 12.558 € TTC. La commune de Mont-Saxonnex ne sera pas sollicitée financièrement dans le cadre de cette étude.

## Séance du 25 février 2011

### COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU SERVICE DES REMONTEES MECANIQUES

Il est donné lecture du compte administratif 2010 du service des Remontées Mécaniques qui dégage un excédent global de 11.110,50 € :  
Fonctionnement :

Dépenses 247285,33, Recettes 283861,19, Report 0, Résultat 36575,86

Investissement :

Dépenses 53461,81, Recettes 79389,82, Report -51393,37, Résultat -25465,36

TOTAL :

Dépenses 300747,14, Recettes 363251,01, Report -51393,37, Résultat 11110,50

Au moment du vote monsieur le maire quitte la salle et laisse la présidence de l'assemblée à Philippe BETEND, 1er Adjoint. Le compte administratif est adopté par 7 voix pour, 6 contre et 1 abstention.

### AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2010 du service des Remontées Mécaniques, soit la somme de 36.575,86 €, est affecté de la manière suivante au budget 2011 :

- article 1068 : 34.926,36 €

- article 002 : 1.649,50 €

Le vote a donné le résultat suivant : 8 voix pour, 6 contre et 1 abstention.

### BUDGET 2011 DU SERVICE DES REMONTEES MECANIQUES

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 131.884 €

- section d'investissement : 73.043 €

Ce qui donne un total de 204.927 €. Le budget est adopté par 8 voix pour, 6 contre et 1 abstention.

### SUBVENTION COMMUNALE AU SERVICE DES REMONTEES MECANIQUES

Une subvention de 100.888 € sera versée par la commune au budget 2011 des Remontées Mécaniques afin de permettre le financement des dépenses d'investissement et la prise en charge exceptionnelle des frais d'entretien liés au manque d'enneigement. Cette décision est adoptée par 8 voix pour, 6 contre et 1 abstention.

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Dans le cadre du budget principal 2011, le conseil municipal, par 12 voix pour et 3 contre, décide de verser les subventions suivantes aux associations :

OFFICE DU TOURISME : 20000, L'ECHO DU LAC BENIT : 7850, AMICALE PARENTS ELEVES : 5500, APE - Intervenante en anglais : 5100, SKI CLUB : 3800, ENTENTE SPORTIVE DU BARGY : 1500, ESB - pour "Les Petits Dumonts" : 300, CLUB DES LOISIRS - Bibliothèque : 1400, COMITE D'ANIMATION : 1000, CENISE BARGY : 1000, FULL CONTACT : 700,

USEP : 150, USEP (classe de découverte) : 1050, ASSOCIATION PLAISIR DE LIRE : 140, LE TEMPS DE VIVRE : 150, ANCIENS COMBATTANTS AFN : 260, SOCIETE DE PECHE : 250, ACCORDS PERDUS (chorale) : 200, INTERVILLE FAUCIGNERANDS : 100, MUTAME (personnel communal) : 190, LE GYPAËTE : 500, LA PREVENTION ROUTIERE : 100, MUSÉE DE L'HORLOGERIE : 150, ASSOC. FAMILIALES CLUSES (prévent.accidents domest.) : 100, SECOURS EN MONTAGNE : 100, DIVERS : 500 - TOTAL : 52090

### ADHESION AU PLAN PASTORAL TERRITORIAL FIER-ARAVIS

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- demande l'intégration de la commune de Mont-Saxonnex dans le périmètre du PPT Fier-Aravis,

- désigne M. Philippe BETEND pour représenter la commune de Mont-Saxonnex au comité de pilotage du PPT Fier-Aravis,

- accepte la clé de répartition fixée par le syndicat (établie pour \_ au prorata de la surface pastorale et \_ au prorata du nombre d'unités pastorales) servant à établir la participation des communes associées aux dépenses d'animation, d'études et de mise en œuvre des actions transversales décidées par le comité de pilotage,

- donne tout pouvoir à monsieur le maire pour signer la convention à établir entre le Syndicat Fier Aravis et la commune de Mont-Saxonnex ainsi que pour signer tout autre document nécessaire à l'intégration de la commune au PPT Fier Aravis.

### CONVENTION POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USEES :

Philippe BETEND expose que le syndicat STEP/SM3A/HARMONIE, a repris en régie intercommunale le traitement de l'assainissement collectif à compter du 1er janvier 2011.

Le traitement des eaux usées des communes de Mont-Saxonnex et Vougy est donc assuré par cette régie, via le réseau de la commune de Bonneville. Le coût du traitement est fixé à 0,7773 € ht/mètre<sup>3</sup>. La régie facturera à la commune de Vougy l'intégralité du coût de traitement des effluents des 2 communes sur la base d'un comptage effectué à Vougy.

La commune de Mont-Saxonnex versera à la commune de Vougy, et non à la régie, le coût du traitement de ses propres eaux usées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions et autorise le maire à signer la convention correspondante qui sera passée entre la Régie intercommunale pour le traitement des eaux et les communes de Vougy et de Mont-Saxonnex.

### CONVENTION AVEC LE SYANE POUR LE FINANCEMENT DU DIAGNOSTIC ENERGETIQUE ET TECHNIQUE DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Philippe BETEND expose que le SYANE va réaliser ce diagnostic en 2011, avec le plan de financement suivant :

- montant global estimé : 17.476 €

- participation de la commune : 13.092 €

- frais généraux : 524 €

La commune s'engage à verser au syndicat 80% du montant des frais généraux (3% du montant TTC), des travaux et des honoraires divers, soit 419 € lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

La commune versera également au syndicat, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) qui est à sa charge. Le règlement de cette participation interviendra lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, soit 10.474 €. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

### COUPES DE BOIS 2001 : VENTE GROUPEE PAR L'ONF

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour.

### ACQUISITION ET VENTE IMMOBILIERES :

- Grenier au Buttex : monsieur le maire propose de faire l'acquisition d'un grenier, situé à proximité immédiate du chemin des Buttex, qui gêne le passage de camions. Celui-ci pourrait être rasé. Il appartient à M. Xavier Corbex et est situé sur la parcelle AC 421. Le prix proposé est de 1200 € auquel il faudra ajouter le coût du démontage.

Le conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention, donne son accord pour cette transaction.

### DIVERS :

- Objets religieux : le classement des objets religieux demandé par le conseil municipal le 3 décembre 2010 a été accepté par la préfecture.



# Principales décisions du Conseil Municipal

## Séance du 7 avril 2011

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - Budget principal**  
Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe BETEND, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par M. Jacques MARTINELLI, maire, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CA 2010 - Budget principal (voir tableau)

- vote, par 7 voix pour et 7 voix contre, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote).

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010, Service de l'Eau et de l'Assainissement**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe BETEND, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 du service de l'Eau et de l'Assainissement dressé par M. Jacques MARTINELLI, maire, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se

- résumer ainsi :

CA 2010 - Budget EAU (voir tableau)

- vote, par 7 voix pour et 7 abstentions, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (monsieur le maire n'a pas pris part au vote).

### AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010

**Budget principal**

Le conseil municipal, par 7 voix pour et 7 voix contre, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2010, soit la somme de 295.838,46 €, au budget principal 2011 de la manière suivante :

- article 1068 : 253.379,31

- article 002 : 42.459,15

### AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010

**Budget EAU**

Le conseil municipal (par 7 voix pour, 5 contre et 2 abstentions) décide d'affecter le résultat de l'exercice 2010 au budget principal 2011, soit la somme de 124.942,61 €, de la manière suivante :

- article 002 : 24.800,63

- article 1068 : 100.141,98

### BUDGETS 2011

**BUDGET PRINCIPAL** : Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de

1 591 769 € en section de fonctionnement et à 954 300 € en section d'investissement, soit un total de 2 546 069 €. Il est adopté à la majorité des voix par le conseil municipal (8 pour et 7 contre).

**BUDGET DE L'EAU** : Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 172 814 € pour la section de fonctionnement et à 219 534 € pour la section d'investissement, soit un total de 392 348 €. Il est adopté à la majorité des voix (8 pour, 7 abstentions).

### TAUX D'IMPOSITION 2011

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011 de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 19,30

- Taxe foncière (bâti) : 12,87

- Taxe foncière (non bâti) : 83,88

CA 2010 - Budget principal

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		85041		167709		252750
Op. de l'exercice	448452	110031	1304909	1433038	1753361	1543070
<b>TOTAL</b>	<b>448452</b>	<b>195073</b>	<b>1304909</b>	<b>1600747</b>	<b>1753361</b>	<b>1795821</b>
Résultat clôture	253379			295838		42459
Restes à réaliser						
Total cumulé	253379			295838		42459
Résultat définitif	253379			295838		42459

- Cotisation Foncière des Entreprises : 18,24

Monsieur le maire indique que ces nouveaux taux nous ont été transmis par les services de la préfecture en qualité de taux de référence communaux de 2010 et qu'ils résultent de la réforme de la fiscalité directe locale.

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2010

Le conseil municipal déclare, par 8 voix pour, 5 contre et 2 abstentions, que le compte de gestion dressé par le receveur municipal pour l'exercice 2010, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET DES REMONTEES MECANIQUES

Le conseil municipal (par 10 voix pour, 3 abstentions et 2 contre) décide de modifier le budget 2011 des Remontées Mécaniques de la manière suivante :

Dépenses de Fonctionnement :

6413 - Frais de personnel : + 27.000 €

Recettes de Fonctionnement :

7061 - Redevances des Remontées Mécaniques : + 27.000 €

### AMORTISSEMENTS - BUDGET PRINCIPAL

Dans le cadre du budget principal de la commune, le conseil municipal (par 14 voix pour et une abstention) décide de fixer les amortissements de la manière suivante :

Les immobilisations corporelles ou incorporelles ne sont pas amortissables sauf pour :

- les frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme. Durée d'amortissement : 10 ans.

- les frais d'études non suivies de réalisation. Durée : 5 ans.

- les frais de recherche et de développement. Durée : 5 ans en cas de réussite du projet et immédiatement, et en totalité, en cas d'échec.

Les subventions liées aux immobilisations sont amortissables de la manière suivante :

- subventions pour frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme : durée d'amortissement : 10 ans.

- subventions pour frais d'études non suivies de réalisations : durée : 5 ans.

- subventions pour frais de recherche et de développement : amortissements sur une durée de 5 ans en cas de réussite du projet et immédiatement, et en totalité, en cas d'échec.

### AMORTISSEMENTS - BUDGET DE L'EAU

Dans le cadre du budget du service de l'Eau et de l'Assainissement, le conseil municipal (par 14 voix pour et une abstention) décide de fixer les amortissements de la manière suivante :

Durée d'amortissement des immobilisations :

La durée d'amortissement des immobilisations du service public de distribution d'eau et d'assainissement est fixée de la manière suivante :

- immobilisations corporelles : 60 ans

- immobilisations incorporelles, frais d'études et d'insertion non suivis de réalisation : 5 ans

- biens de valeur inférieure à 600 € : 1 an

Durée d'amortissement des subventions :

La durée d'amortissement des subventions octroyées dans le cadre du service public de distribution d'eau et d'assainissement est fixée de la manière suivante :

- subventions liées aux immobilisations corporelles : 60 ans

- subventions liées aux immobilisations incorporelles, frais

d'études et d'insertion non suivis de réalisation : 5 ans

- subventions liées aux biens de valeur inférieure à 600 € : 1 an

**AMORTISSEMENTS - SERVICE DES REMONTEES MECANIQUES** : Le conseil municipal (par 14 voix pour et une abstention) fixe la durée d'amortissement des subventions liées aux biens acquis dans le cadre du budget annexe des Remontées Mécaniques de la manière suivante :

- subventions pour constructions, terrains et aménagement de terrains, installations des remontées mécaniques : 20 ans

- subventions pour matériels et outillages techniques, matériel informatique et de bureau : 5 ans

- subventions pour engins d'exploitation : 10 ans

### AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE TRAVAUX MANUELS A L'ECOLE

Demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R.

Monsieur le maire expose qu'à la demande des instituteurs il pourrait être envisagé de créer une salle de travaux manuels dans l'ancien logement des instituteurs. Cet appartement, situé au dessus de l'école, est inoccupé, et la création de cette salle de travaux manuels permettrait de subvenir aux besoins scolaires.

Le plan de financement serait le suivant :

- subvention D.E.T.R. : entre 20 et 60%

- autofinancement communal : le complément.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité le projet présenté par monsieur le maire, - sollicite une subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la D.E.T.R.,

- autorise le maire à lancer l'opération dès la notification d'octroi de cette subvention.

### ACQUISITION DE TERRAINS

En vue de l'élargissement de la voie communale 202 et du chemin des Buttex, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire l'acquisition des parcelles suivantes appartenant à monsieur Luc LAPORTE :

- AC 801, d'une superficie de 46 m<sup>2</sup>,

- AC 803, d'une surface de 8 m<sup>2</sup>.

Le prix du terrain est fixé à 15 € le m<sup>2</sup>. Monsieur le maire est habilité à signer l'acte notarié s'y rapportant.

### ACQUISITION DE TERRAIN

Le conseil municipal (par 12 voix pour, 2 abstentions et 1 contre) décide de faire l'acquisition de la parcelle AC 234, d'une superficie de 470 m<sup>2</sup>, appartenant à Mlle Gisèle VACHOUX. Ce terrain est situé dans le centre du village, au lieu-dit "Le Bourgeal". Le prix est fixé à 42 € le m<sup>2</sup>. Monsieur le maire est habilité à signer l'acte notarié s'y rapportant.

### DIVERS :

- Décision du maire :

N°2/2011 : Aménagement de la place du Bourgeal : le marché de maîtrise d'œuvre est confié au bureau d'études INFRA-ROUTE pour la somme de 12.605,84 € TTC.

## Séance du 6 juin 2011

**AVIS DE LA COMMUNE DE MONT-SAXONNEX SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**

Le projet de SDCI prévoit notamment que « pour répondre à l'objectif de la loi et assurer la couverture intégrale du territoire, il sera créé à partir du 1er janvier 2012 quatre communautés de communes sur les périmètres suivants :

...."Les 10 communes du bassin clusien, moyenne vallée de l'Arve, soit 44 814 habitants, seront regroupés au sein d'une

CA 2010 - Budget EAU

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté				58670		58670
Op. de l'exercice	299466	266632	177665	243937	477132	510570
<b>TOTAL</b>	<b>299466</b>	<b>266632</b>	<b>177665</b>	<b>302608</b>	<b>477132</b>	<b>569241</b>
Résultat clôture	32833			124942		92108
Restes à réaliser	67308				67308	
Total cumulé	100141			124942	67308	92108
Résultat définitif	100141			124942		92108

# Principales décisions du Conseil Municipal

communauté de communes avec le périmètre suivant : Arâches la Frasse, Cluses, Magland, Marnaz, Mont-Saxonnex, Nancy sur Cluses, Le Reposoir, Saint Sigismond, Scionzier, Theyez. L'équilibre de cet EPCI reposera sur la prise en charge statutaire des problématiques liées à leurs communes rurales membres, notamment l'assainissement, la valorisation et promotion de l'activité pastorale, le développement et la réalisation et gestion d'équipements touristiques, la gestion de la forêt et la filière bois...". Ce périmètre apparaît pertinent au regard des objectifs et orientations prévues par la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 et qui ont été rappelées ci-avant.

Après avoir pris connaissance du projet de SDCI et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour et 7 contre.

**AGENDA 21** : Approbation du programme d'actions 2011/2014

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 abstentions :

- approuve le programme d'actions Agenda 21 local 2011-2014 ;
- s'engage à mener progressivement les actions déterminées pour répondre aux axes de développement durable du territoire, et à en évaluer régulièrement l'avancement ;
- décide de mener ce plan en poursuivant le travail engagé avec la population, les communes partenaires et les associations locales, mais aussi avec les organismes publics de l'État, l'Ademe, le Département de la Haute-Savoie et la Région Rhône-Alpes, en cohérence avec le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes du Faucigny ;
- autorise monsieur le maire à solliciter les partenaires afin d'obtenir des subventions pour la mise en œuvre des actions de l'Agenda 21 local ;
- autorise monsieur le maire à solliciter l'État dans le cadre de l'appel à reconnaissances des projets territoriaux de développement

durable et des agendas 21 locaux ;

- autorise monsieur le maire à signer tous les actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**PSADER** : Inventaire des zones refuge hivernale de la faune sauvage (action n°2.6b)

Le conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention :

- valide le portage de cette action par la commune de Marnaz ;
- valide la convention de portage ci-jointe ;
- précise que la participation financière de la commune est de 179 €
- autorise le maire à signer la convention s'y rapportant ;
- donne tous pouvoirs au maire pour représenter la commune.

**PSADER** : Lutte et sensibilisation contre les espèces végétales exotiques invasives - validation de la convention de portage par la ville de Cluses (action n°2.4)

Le conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention :

- décide de participer à l'action de lutte et de sensibilisation contre les plantes exotiques invasives
- valide le portage de cette action par la ville de Cluses ;
- valide la convention de portage ci-jointe ;
- donne tous pouvoirs à monsieur le maire pour représenter la commune et signer la convention s'y rapportant.

**CDDRA** : Etude sur l'offre de randonnée (portage par la commune de Theyez)

Le conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention :

- autorise la délégation de portage à la commune de Theyez ;
- autorise monsieur le maire à signer la convention de portage afférente .

**ELECTRIFICATION EN PHOTOVOLTAÏQUE D'UNE HABITATION ISOLEE**

Philippe BETEND expose que le SYANE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2011, l'ensemble des diag-

nostics et études relatifs à l'électrification en photovoltaïque de l'habitation de M. et Mme DESPIERRES au lieu-dit "Le Vuargne".

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un avis favorable.

**CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER (été 2011)**:

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi saisonnier, à temps complet, pour les mois de juillet et d'août 2011. Celui-ci sera affecté aux services techniques de la commune.

Le salaire mensuel sera basé sur l'indice brut 297, indice majoré 295.

**ACQUISITION DE TERRAIN**

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, décide d'acquérir la parcelle AB 1057, située dans l'impasse du Vieux Moulin, d'une superficie de 38 m<sup>2</sup>, pour la somme de 5000 €. Il est précisé qu'un garage est édifié sur la dite parcelle. Cette acquisition est effectuée dans le cadre du plan d'alignement.

**DIVERS** :

Décisions du maire :

- n° 3/2011 : une convention pour prestations de services sur le réseau public d'assainissement a été passée avec la SAUR. Le contrat a pris effet le 1er mai 2011 pour une période d'un an reconductible 2 ans.

- n° 4/2011 : la ligne de trésorerie de 200000 € ouverte auprès du Crédit Agricole (décision du maire n°14/2010) est reconduite pour une période de 6 mois, soit du 1/06 au 30/11/2011.

## Infos pratiques

### État civil

L'état civil de la commune a enregistré au cours des 12 derniers mois : 27 naissances, 8 décès et 11 mariages.

### Recensement militaire

Les jeunes filles et jeunes hommes nés en juillet, août et septembre 1995 devront se présenter avant le 30 septembre 2011, munis de leur carte d'identité et du livret de famille de leurs parents. Ceux nés en octobre, novembre et décembre 1995 devront se présenter avant le 31 décembre 2011.

### Permanence de l'architecte conseil

Prochaines permanences du CAUE: les vendredis 10 septembre, 14 octobre à partir de 15h30, sur rendez-vous.

### Télévision Numérique Terrestre

Le calendrier pour le passage au tout numérique et le suivant :

- GEX (Montrond) 15 juin 2011
- AGY (Cluses est) 20 septembre 2011
- Les Fontaines 15 juin 2011

N'oubliez pas de faire une recherche de chaînes le 15 juin et le 20 septembre

## Agenda des manifestations

Lundi 15 août **Concours de pétanque**

Dimanche 9 octobre **Foire d'automne**

Samedi 12 novembre **Concours de belote**

Samedi 26 novembre **Soirée théâtre**

Dimanche 11 décembre **Marché de Noël**

Jeudi 29 décembre **Course la Pyramide**